

## Section du Loiret



### Compte rendu du 1 juillet 2020

#### Réunion informelle NRP (Nouveau réseau de proximité)

**Présents : M DALLEs, Mme Le Maner, M Berger, M Poulet, Solidaires Finances Publiques, FO, CGT, CFDT, CFTC.**

**REPRISE DU DIALOGUE du 01/07 et des signes qui montrent que la DGFIP d'APRES ne sera pas très différente de la DGFIP d'AVANT....OU PEUT ÊTRE PIRE....**

Pour une reprise du dialogue social en présentiel, l'ordre du jour était bien chargé et aurait pu faire l'objet d'un CTL, réunion paritaire qui aurait eu un caractère plus institutionnel et de fait plus officiel.

A l'ordre du jour, pêle-mêle, crise sanitaire, plan de reprise d'activité, le COM quèsaco?? le Contrat d'Objectifs et de Moyens (suite de la démarche stratégique et pour les plus "anciens" de la Mission 2003, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et enfin les questions diverses. 3h30 d'échanges placés sous le signe de la transparence malgré d'immenses réserves de l'ensemble des OS notamment sur le NRP qui paraît à nos yeux un vaste démantèlement de la DGFIP en général et de la DRFIP 45 en particulier. Une étude plus affinée de votre bureau de section sera diffusée à la rentrée

Ordre du jour :

- Bilan de la crise sanitaire
- Prime, congés, mutations, droits syndicaux
- Contrat d'objectif et de moyen
- Reprise des travaux de NRP

## **Bilan de la crise sanitaire**

Même si l'état d'urgence sanitaire sera levé officiellement le 11/07/2020, les effectifs en présentiel de la DGFIP n'ont cessé d'augmenter depuis le 11 mai dernier.

Le fameux retex (retour d'expérience cher à notre Directeur) montre une stabilisation des effectifs au 30/06/2020 avec un taux de 72% en présentiel, adossé à 10% de télétravailleurs soit une force de travail de 82%. Les ASA 30 (personnes fragiles et garde enfants) sont en net retrait. 18% d'absences régulières avec congés.

La DRFIP 45 est dans une phase de retour à la normale même si de nombreux retards dans les services sont à enregistrer.

L'état d'urgence sanitaire décrété le 16/03/2020 a vu naître un nouveau mode de communication OS/Direction avec la tenue de 3 audioconférences semaine puis 2 à la fin de la période ainsi qu'un fonctionnement intense du CHSCT. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES souligne la qualité du dialogue social dans la période avec une attention toute particulière sur la santé des agents et une mobilisation de tous les acteurs. Il est tout de même à déplorer une gestion chaotique de début de crise avec beaucoup d'approximations et des atermoiements de la Direction qui a duré trop longtemps à nos yeux. Il aura fallu de multiples interventions de vos représentants auprès de notre Bureau National pour obtenir une stabilisation de la situation notamment un taux en présentiel raisonnable des agents, l'équipement des agents en PC portable, les livraisons de masques, de plexiglas et de gels hydroalcooliques ainsi que la mise en sécurité des agents du site de Montargis. SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a engagé une large réflexion sur les enseignements à tirer de cette crise et à paraître en Septembre.

### **Prime covid :**

Les chefs de services ont proposé 256 bénéficiaires.

La quantité de travail n'a pas été le seul critère ; le présentiel est un facteur important.

La région a demandé qu'un maximum de 29 % de l'effectif puisse bénéficier de la prime.

A l'issue de la réunion d'harmonisation, 28,93% des agents en sont bénéficiaires soit :

232 agents (60 pour la prime de 1.000 € et 172 pour la prime de 330 €)

61 C, 102 B, 46 A, 15 A+, 6 agents « berkani » et 2 contractuels.

Les choix nominatifs ont été validés il y a 15 jours et ont été validés par la région.

La mise en paiement se fera en juillet

Une note sera adressée au chef de service pour informer les agents des bénéficiaires de la prime.

**PAS DE RECOURS NI D'APPEL**

### **Congés :**

La ponction est faite selon la note qui a été publiée.

La fiabilisation des données est finalisée.

La direction transmettra au chef de service les tableaux des 2 périodes.

**ILS DEVRONT CONTACTER CHAQUE AGENT POUR LES MODALITES DE LA PONCTION DANS LA PLUS GRANDE TRANSPARENCE.**

L'ASA exceptionnelle du 22 juin ne sera pas décomptée.

L'arrondi se fera à la demi-journée inférieure  
Ce prélèvement se fera avant août  
600 agents sont concernés par la ponction.

### **Mutations :**

La direction est mobilisée pour affecter les agents selon les règles ; des pièces justificatives sont demandées et les priorités vérifiées.

Les agents C connaîtrons leurs affectations au plus tôt le 10 juillet et les B et A au plus tôt le 15 juillet.

### **Droits syndicaux :**

Un rappel a été fait à tous les acteurs (chefs de service et organisation syndicale)

### **Contrat d'objectif et de moyen :**

Un livret national est paru sous Ulysse.

C'est une démarche pluriannuelle sur 3 ans qui comprend :

- Accueil de proximité et sa qualité
- Transformation numérique (objectifs et moyens)
- Amélioration des conditions de travail
- Attractivité de la DGFIP (contractuels...)
- Modernisation, simplification, allègement de tâche, dématérialisation
- Relation de confiance (renforcement de la lutte contre la fraude)

### **Nouveau réseau de proximité et la modalité de relance**

Un comité technique de réseau s'est déroulé le 18 juin qui a donné les consignes suivantes :

Reprendre les travaux du NRP et préparer pour septembre la signature des chartes sur le schéma cible du nouveau réseau avec des dates échelonnées jusqu'en 2023.

- Fusion de la paie départementale et régionale au 1 janvier 2021  
La paie régionale du Loiret est la plus petite de France  
Cette fusion permettra une meilleure organisation du travail
- Renforcer le rôle départemental de la trésorerie Hospitalière à chaque fermeture de trésorerie pour la quasi-totalité du département (sauf Montargis, car pas d'organisation de proximité)
- Fusion et création du SPF-E reprogrammée au 15 octobre 2020 si pas de problème de fusion des bases
- Création du Service de Gestion Comptable (SGC) de Meung sur Loire au 1 janvier 2021 en lieu et place de l'ancien collège de 300m<sup>2</sup> avec le développement de soutien aux autres trésoreries, notamment spécialiser des agents au contrôle de la paie. L'activité de l'hôpital Lour Picou sera transféré au SGC.

Déménagement des trésoreries de Patay et La Ferté à Meung sur Loire dans l'ancienne trésorerie.

Maison France Service, Parking et restauration sont à proximité.

- Création de SCG de Montargis au 1 janvier 2021 avec la fermeture des trésoreries de Courtenay et de Ferrières
- Regroupement des trésoreries de Beaune et Châtillon au 1 janvier 2022  
L'impôt de Châtillon partira à Montargis et celui de Beaune à Pithiviers  
Le transfert de l'hospitalier se fera au 1 janvier 2021 pour Beaune et pour 2022 pour Pithiviers
- La fusion de Neuville avec Pithiviers au 1 janvier 2022 et le transfert de l'hôpital au 1 janvier 2021
- Fusion de la trésorerie de Malesherbes avec le SGC de Pithiviers au 1 janvier 2022  
Le transfert de l'hospitalier se fait avec une année avant le transfert de trésorerie au SGC.  
Les budgets doivent être renumérotés en 2021 et 2022.  
Montargis va récupérer 11 communes du canton de Lorris et les autres communes iront à Pithiviers
  - Création du SCG de Gien au 1 janvier 2022  
Sully perd l'hôpital au 1 janvier 2021  
Transfert de la trésorerie de Châteauneuf à Gien au 1 janvier 2022
  - Maintien d'une antenne du SGC de Gien à Châteauneuf avec comme mission, la recette de la redevance
  - Création de 10 conseillers aux décideurs locaux au 1 janvier 2021 et 2022 avec une répartition géographique sur le département (sauf la redevance qui sera en 2023)  
Des appels à candidature se feront dès le 15 juillet 2020
  - Création d'un Service départemental des impôts fonciers au 1 janvier 2022 qui regroupera la cellule foncière mutualisée et les cellules foncières de Gien et Montargis.
  - Fusion des SIP Est et Ouest au 1 janvier 2022 et rééquilibrage du SIP Sud
  - Articulation de Maisons France Service jusqu'en 2023 avec possibilité de permanence ou de visio avec les SIP

Un marché est passé avec La Banque Postale pour les dégageants

Que deviennent les agences comptables ? Le projet a été abandonné.

La régularisation des écrêtements mensuels d'avril à juin se fera en juillet.

Les dons de jours de congés au personnel hospitaliers n'est pas prévu entre administrations.

Fin de la réunion à 17h45.